



LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES DE LA FAO

UNE MISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION
DURABLES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DANS LE MONDE



Les pêches, y compris l'aquaculture, sont une source fondamentale de nourriture, de moyens d'existence, de commerce et de loisirs pour les êtres humains de toute la planète.

Une gestion avisée et responsable est indispensable pour conserver et protéger le secteur au bénéfice des générations présentes et futures.

A l'aube de ce nouveau millénaire, l'importance que revêtent les pêches pour le bien-être de l'homme est désormais incontestable.

Le poisson et l'alimentation

Le poisson assure d'ores et déjà un cinquième des besoins en protéines animales de plus de 2,6 milliards de personnes, mais dans de nombreuses parties du monde en développement, il en est la source principale.

Le poisson et les moyens d'existence

On estime que les pêches font vivre, de façon directe ou indirecte, quelque 200 millions de personnes dans le monde, dont la grande majorité sont des pêcheurs artisans, qu'ils travaillent dans les pêches maritimes ou continentales, dans la pisciculture ou dans les activités connexes de commerce et de services. Nombre d'entre eux sont très pauvres et n'ont guère d'autres moyens de gagner leur vie.

En 2002, les habitants de la planète ont consommé en moyenne 16 kilos de poisson par personne – soit 21 pour cent de plus qu'en 1992. L'offre mondiale de poisson est stable depuis le début des années 90, la croissance de l'aquaculture compensant la diminution des pêches de capture. La production halieutique totale de 2002 s'est élevée à quelque 133 millions de tonnes.

FAO/22376/M. Marzot



FAO/19612/G. Bizzarri



Photographie avec la gracieuse permission de ReefBase



L'écosystème

Les impacts sur les pêches sont causés par la pollution, la destruction de l'habitat et d'autres formes de dégradation de l'environnement. Le changement climatique – dû à l'homme ou non – influe également sur les écosystèmes aquatiques et les communautés de pêche côtières qu'ils font vivre. Ces écosystèmes et communautés sont extrêmement vulnérables aux effets des catastrophes naturelles – comme l'a témoigné tragiquement le raz de marée de 2004 dans l'Océan indien.

Les impacts des pêches sur les écosystèmes comprennent les conséquences directes de la surexploitation, due à plusieurs facteurs: demande de populations croissantes, activités de pêche illégales, surcapacité des flottilles, et certains types de subventions des pêches. Ces impacts sont également liés à l'utilisation des pratiques nocives pour l'habitat.

Le poisson et le commerce

Les exportations internationales de produits de la pêche ont atteint un record de plus de 58 milliards de dollars EU en 2002 – correspondant à une progression de 45% en 10 ans.

En général, les produits circulent des pays moins avancés vers les pays plus développés. En 2002, la part des pays en développement dans les exportations totales de poisson était de 49 pour cent en valeur et de 55 pour cent en quantité.

Les pays développés représentaient environ 82 pour cent des importations totales de produits de la pêche en 2002. D'ici 2010, les pays développés devraient importer plus de 10 millions de tonnes de poisson et de produits de la pêche.

Cependant, les pays à faible revenu et à déficit vivrier – c'est-à-dire les pays dont les populations sont sous-alimentées – ont du mal à approvisionner les marchés lucratifs des pays développés et à remplir les critères d'accès rigoureux sans mettre en péril leurs propres disponibilités vivrières. Un enjeu auquel est confronté l'ensemble des pays consiste à négocier avec profit sans appauvrir outre mesure les stocks de poisson.



FAO/21977/G.Bizzarri

Le poisson et l'avenir

L'état des ressources halieutiques mondiales et de leurs écosystèmes ne se prête à aucun excès d'optimisme. Le potentiel mondial des pêches de capture marines est atteint. La moitié des stocks environ sont pleinement exploités (52%) et les prises correspondantes ont atteint leur niveau maximal soutenable. Environ un quart est surexploité (16%) ou appauvri (8%). Au milieu des années 70, seulement 10 pour cent des stocks se trouvaient dans l'une de ces conditions.

Relever le défi consistant à garantir la pérennité des stocks de poisson dans le monde nécessite la prise en compte des problèmes tant internes qu'externes au secteur des pêches.

Relever les défis d'une pêche responsable

Les enjeux d'une pêche et d'une aquaculture viables sont de portée mondiale et doivent être affrontés dans le cadre d'actions coordonnées par toute une gamme d'institutions et d'organisations nationales, régionales et internationales. Parallèlement, les solutions doivent être adaptées et adaptables aux conditions régionales et locales. Elles doivent être également participatives et faire intervenir les populations concernées qui peuvent promouvoir des pratiques responsables tout en en tirant des avantages.



FAO/221128/A.Urcelayeta



FAO/23828 D.Minkoh

Le Code de conduite pour une pêche responsable

Dans un contexte de profonde inquiétude pour les menaces croissantes pesant sur les pêches mondiales et leurs écosystèmes, le Code de conduite pour une pêche responsable a été adopté à l'unanimité par les membres de la FAO le 31 octobre 1995.

Le Code énonce une vaste série de principes et de méthodes de mise en valeur et d'aménagement des pêches et de l'aquaculture et d'utilisation de leurs produits. Instrument volontaire (juridiquement non contraignant), le Code est généralement reconnu comme la norme mondiale fixant les buts de pêches et d'aquaculture durables au cours des décennies à venir, et comme base de départ pour l'examen et la révision des législations nationales sur la pêche.

Des Plans d'action internationaux sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer, la pêche des requins, l'aménagement de la capacité de pêche, et la pêche illicite, non réglementée et non déclarée ont été élaborés, ainsi que la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, afin de servir d'instruments complémentaires destinés à faire valoir les buts d'une pêche responsable.

Le Code fait fonction de charte fondamentale pour les travaux du Département des pêches de la FAO, qui entend assurer sa mise en œuvre optimale.

Le Code de conduite met l'accent sur divers principes étroitement liés: sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, développement durable, biodiversité, participation et autonomisation des parties prenantes, éducation, conditions de vie et de travail sûres, saines et équitables, transparence, renforcement institutionnel et partenariats internationaux, et recours aux approches de précaution et d'écosystème. Il inscrit ainsi l'objectif d'une pêche responsable dans le cadre d'autres initiatives mondiales de développement durable, y compris l'événement phare de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (1992), les **Objectifs de développement du Millénaire** (2002) et le **Plan de mise en œuvre** négocié au **Sommet mondial sur le développement durable** (2002).



FAO/22134/A-Urcelayeta



Le rôle du Département des pêches de la FAO

Le Département des pêches encadre les efforts internationaux visant à faciliter la transition vers une pêche plus responsable, tant par son travail d'amélioration des cadres politiques, juridiques et institutionnels que par ses activités de terrain. Celles-ci sont planifiées conformément aux buts généraux énoncés dans le Cadre stratégique de la FAO (2000-2015), aux buts intermédiaires des Plans quinquennaux à moyen terme et aux buts plus immédiats des Plans biennaux et des Plans annuels.

Les activités sont coordonnées au sein du Département entre la Division des politiques et de la planification de la pêche, la Division des ressources halieutiques et la Division des industries de la pêche, ainsi que l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur la pêche. Leur exécution relève des effectifs du Département des pêches basés au siège et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO du monde entier, qui travaillent au sein de réseaux faisant intervenir d'autres départements techniques de la FAO, des organes régionaux des pêches, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des programmes portant sur les pêches.

Les activités du Département des pêches

sont examinées par le **Comité des pêches** (COFI), un organe subsidiaire du Conseil de la FAO créé en 1965. Le COFI, qui se réunit tous les deux ans, est la seule instance mondiale intergouvernementale traitant des grands problèmes et questions internationales de pêches et d'aquaculture et formulant des recommandations à l'adresse des gouvernements, des organes régionaux de pêche, des travailleurs des pêches, des ONG et de la communauté internationale. Le COFI a également servi de tribune pour la négociation d'accords et d'instruments à l'échelle mondiale, comme le Code de conduite. Deux sous-comités du COFI, chacun ayant un mandat propre sur le commerce du poisson et l'aquaculture, sont convoqués entre les sessions du COFI.



Le Département des pêches sur le terrain

Des fonds fiduciaires spéciaux et autres ressources extra-budgétaires jouent également un rôle crucial dans l'application des principes de pêche responsable et dans l'établissement des meilleures pratiques tirées de ces expériences. En effet, le Département des pêches fait largement appel aux ressources extra-budgétaires, mobilisées pour l'essentiel par le programme de terrain, afin d'élargir l'objet et la portée de son budget du programme ordinaire et créer des partenariats et des réseaux durables visant à encourager une pêche responsable à l'échelle mondiale.

Le soutien et la participation des donateurs prennent diverses formes, et vont des contributions de fonds et d'expertise aux dons en nature, pour toute une gamme d'activités spécifiques à un projet, à une région géographique ou à un thème. Les engagements des donateurs augmentent régulièrement, et le Département des pêches de la FAO a en cours plus de 100 projets de conseils ou d'assistance techniques axés sur diverses questions de pêche responsable au niveau national, régional ou mondial, dont quelques-uns sont décrits ci-dessous.

Au cours du dernier exercice biennal, le Gouvernement du Japon a poursuivi sa collaboration avec la FAO

en finançant un groupe de projets à l'échelle mondiale et régionale mettant l'accent sur une approche d'aménagement des pêches tenant compte de l'écosystème. Le Programme Nansen, parrainé jusqu'à présent par le Gouvernement de Norvège, mais ouvert à la participation d'autres donateurs, aide les pays en développement dans la recherche et la gestion halieutiques et le renforcement des institutions. Il préconise

également l'approche par écosystème et offre des possibilités de mécanismes solides de partenariat avec d'autres initiatives internationales liées aux pêches, y compris les projets des grands écosystèmes marins financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Parmi les autres projets de fonds fiduciaires sur la gestion responsable des ressources administrés par le Département, citons COPEMED, ADRIAMED, MEDSUDMED et MEDFISIS, qui, jusqu'à présent, bénéficient du soutien de l'Italie, de l'Espagne et de l'Union européenne.

A noter tout particulièrement le Programme pour les moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest, et les projets et activités mis en oeuvre dans le cadre du Programme de partenariats mondiaux pour une pêche responsable de la FAO (FishCode).



FAO/DSC_0026/A.Vitale

Urgences et pêches

Les projets extra-budgétaires comprennent des interventions d'urgence dans des situations telles que les conflits armés ou les catastrophes naturelles, où les communautés de pêcheurs ne sont plus en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux ou qui mettent en péril leurs vies et leur bien-être. Dans les situations d'urgence, les interventions sur les pêches peuvent s'avérer capitales pour aider à relancer la production et /ou comme source de nourriture et de revenus immédiats. Après la catastrophe qui a frappé la région de l'Océan indien en décembre 2004, qui a porté un rude coup aux secteurs des pêches et de l'aquaculture, la FAO a publié un appel d'urgence pour la mobilisation de fonds en faveur d'opérations de secours immédiates et d'estimations des besoins, d'une planification stratégique et de projets de relèvement et de reconstruction. Le Département des pêches jouera un rôle clé dans l'assistance à long terme aux populations de l'Océan indien pour leur assurer un avenir meilleur et plus durable que celui qu'ils ont perdu.

Programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche

Le Programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche

(PMEDP) est un partenariat entre le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), la FAO et 25 pays d'Afrique de l'Ouest. Il a pour vocation de réduire la pauvreté au sein des communautés côtières et continentales, où les pêches artisanales jouent un rôle fondamental dans la vie de tous les jours. Le Programme, lancé en 1999 et qui se poursuivra jusqu'en 2006, utilise l'approche des moyens d'existence durables en corrélation avec le Code de conduite pour une pêche responsable. Le PMEDP mobilise la participation de la communauté à l'identification et la résolution de questions spécifiques liées aux pêches, plutôt qu'en affrontant directement les aspects productifs ou biologiques. Les communautés sont des partenaires clés du développement, et ne se contentent pas d'être des bénéficiaires de services.

Le PMEDP encourage les ministères et les organismes gouvernementaux représentant la pêche et d'autres secteurs à collaborer pour résoudre les

problèmes liés à l'emploi et réduire la pauvreté au sein des communautés dépendant des pêches. Le Programme s'occupe également d'améliorer les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté dans les pays partenaires. Douze pays d'Afrique de l'Ouest participent actuellement à trois projets pilotes portant sur les questions de co-gestion des pêches intérieures, d'aménagement participatif des pêches côtières et de moyens d'existence dans le secteur post capture.

Des partenariats avec d'autres donateurs et organisations internationales sont vivement encouragés et mis en œuvre. Le Programme s'avère un moyen très efficace de contribuer aux Objectifs de développement du Millénaire, en particulier ceux liés à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la lutte contre le VIH/SIDA et à l'amélioration de l'accès aux programmes sanitaires, ainsi qu' à l'environnement durable.



Programme de partenariats mondiaux pour une pêche responsable (FishCode)

Lorsque les membres ont adopté le Code de conduite en 1995, ils ont prié la FAO d'aider les pays en développement à l'appliquer. C'est ainsi qu'a vu le jour FishCode au Département des pêches en tant que programme-cadre multidonateurs visant à promouvoir une pêche responsable. C'est désormais le moyen principal que le Département a de conjuguer les ressources du fonds fiduciaire et du programme ordinaire, afin de faciliter l'application concrète du Code et de ses instruments. Les contributions des partenaires, du secteur public comme privé, sont encouragées.

Parmi les activités du Programme FishCode aux niveaux régional, national et mondial figurent l'assistance technique et les avis scientifiques, le renforcement des capacités humaines, les ateliers et les missions d'enquête et d'étude spécialisées. Les projets sont formulés sur la base des besoins prioritaires identifiés en consultation avec les membres de la FAO. En outre, ils tiennent compte des conclusions des réunions du COFI, de la Déclaration de développement du Millénaire des Nations Unies, de la Déclaration de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans les écosystèmes marins (2001), et des thèmes et buts relatifs aux pêches du Plan de mise en oeuvre adopté au Sommet mondial sur le développement durable de 2002.

Contactes:



Département des pêches
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie
E-mail: FI-Inquiries@fao.org
www.fao.org/fi

Pour toute information complémentaire sur les
projets de terrain du Département :
www.fao.org/fi/projects/projects.asp



FishCode
Coordonnateur, Programme FishCode
Département des pêches
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie
Tel: (+39) 06 5705 5396
Fax: (+39) 06 5705 6500
E-mail: FishCode@fao.org
www.fao.org/fi/fishcode.htm



**Programme pour des moyens d'existence
durables dans la pêche**
Service de coordination du Programme
Viale delle Terme di Caracalla 00100
Rome, Italie
Tel: (+39) 06 5705 6007 Fax: (+39) 06 5705 6781
E-mail: SFLP-PCU@fao.org
www.sflp.org